**INSCRIPTION A TITRE COLLECTIF**

|  |
| --- |
| **Cadre réservé au service administratif**Code-barre :[ ] Présentation des justificatifs [ ] 1ere inscription [ ] réinscription [ ] Carte perdue |
| **L’ETABLISSEMENT** Nom et nature :Adresse :Code Postal : Ville :Téléphone : |
| **RESPONSABLE DE L’ETABLISSEMENT** Je soussigné :Titre :Courriel :Autorise le (ou les) utilisateurs mentionné(s) ci-dessous à utiliser une carte collectivité dans le cadre de ses fonctions et engage mon établissement à se conformer au règlement intérieur de la médiathèque.Signature et cachet de l’établissement |
| **UTILISATEUR (S) DE LA CARTE COLLECTIVITE**Nom, prénom :Fonction :Courriel :Téléphone :Date de naissance : |

**INSCRIPTION A TITRE COLLECTIF**

|  |
| --- |
| **Cadre réservé au service administratif**Code-barre :[ ] Présentation des justificatifs [ ] 1ere inscription [ ] réinscription [ ] Carte perdue |
| **L’ETABLISSEMENT** Nom et nature :Adresse :Code Postal : Ville :Téléphone : |
| **RESPONSABLE DE L’ETABLISSEMENT** Je soussigné :Titre :Courriel :Autorise le (ou les) utilisateurs mentionné(s) ci-dessous à utiliser une carte collectivité dans le cadre de ses fonctions et engage mon établissement à se conformer au règlement intérieur de la médiathèque.Signature et cachet de l’établissement |
| **UTILISATEUR (S) DE LA CARTE COLLECTIVITE**Nom, prénom :Fonction :Courriel :Téléphone :Date de naissance : |

Les collectivités peuvent emprunter jusqu’à 60 documents dont 30 livres par carte pour une durée de 2 mois.

Carte utilisable uniquement dans le cadre professionnel. Adhésion valable de date à date, sauf pour les établissements scolaires (validité jusqu’au 1er septembre).

Les utilisateurs et le responsable de l’établissement s’engagent à restituer dans les temps les documents et à les remplacer ou les rembourser en cas de détérioration ou de perte.

Souhaitez-vous recevoir la lettre d’information ? oui [ ]  non [ ]

Les informations recueillies lors de votre inscription à la médiathèque du Rouret font l’objet d’un traitement informatique ou manuel destiné à permettre à la médiathèque de gérer la circulation des documents et d’éditer des états statistiques dépersonnalisés pour les besoins de gestion et d’amélioration des services rendus. Les destinataires des données sont la médiathèque du Rouret et la Médiathèque Départementale. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d’un droit d’accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à M Le Maire du Rouret. 21 allée des Anciens Combattants – 06650 Le Rouret

Les collectivités peuvent emprunter jusqu’à 60 documents dont 30 livres par carte pour une durée de 2 mois.

Carte utilisable uniquement dans le cadre professionnel. Adhésion valable de date à date, sauf pour les établissements scolaires (validité jusqu’au 1er septembre).

Les utilisateurs et le responsable de l’établissement s’engagent à restituer dans les temps les documents et à les remplacer ou les rembourser en cas de détérioration ou de perte.

Souhaitez-vous recevoir la lettre d’information ? oui [ ]  non [ ]

Les informations recueillies lors de votre inscription à la médiathèque du Rouret font l’objet d’un traitement informatique ou manuel destiné à permettre à la médiathèque de gérer la circulation des documents et d’éditer des états statistiques dépersonnalisés pour les besoins de gestion et d’amélioration des services rendus. Les destinataires des données sont la médiathèque du Rouret et la Médiathèque Départementale. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d’un droit d’accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à M Le Maire du Rouret. 21 allée des Anciens Combattants – 06650 Le Rouret